



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche
(SDeau50)

Siège social :
Rond-Point de la Liberté
110 Rue de la Liberté
50000 Saint Lô
Tél. : 02 33 57 40 16
E-mail : accueil@sdeau50.fr

Débat d'Orientations Budgétaires Année 2020

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 19 décembre 2019

1 – Le SDeau50 : historique, compétences et territoire

Septembre
2012

Création du SDeau50

Des compétences obligatoires

- ▶ **Gestion durable de la ressource** : *animation des démarches « Aire d’Alimentation de Captages » – recherche en eau – suivi quantitatif et qualitatif de la ressource*
- ▶ **Sécurisation de la production d’eau potable** : *portage, promotion et appui à la mise en œuvre du schéma départemental d’alimentation en eau potable*
- ▶ **Appui technique sur demande de ses membres** : *études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l’engagement de prestations, pour l’élaboration de programmes de travaux...*
- ▶ **Veille technique et juridique**

Une compétence à la carte

- ▶ **Assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros**

Août 2015

Suppression de la compétence à la carte « assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros » et **création d’une compétence obligatoire « maîtrise d’ouvrage et gestion du transport d’eau en gros »**

Février
2016

Création d’une compétence à la carte « production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d’eau destinée à la consommation humaine »

Décembre
2016

Transfert de la compétence « eau potable » de 29 services d’eau potable au SDeau50

Décembre
2017

Transfert de la compétence « eau potable » de 6 services d’eau potable au SDeau50

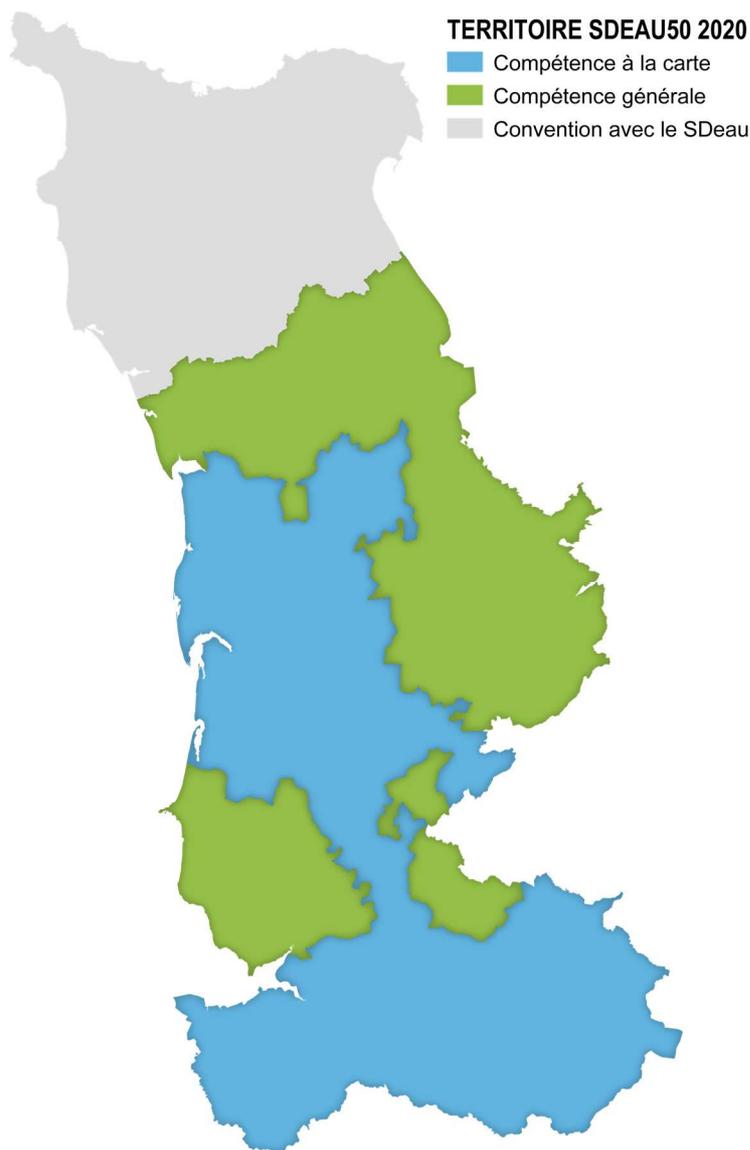
01/01/2019

Transfert de la compétence « eau potable » d’un service d’eau potable au SDeau50

Retrait de la Communauté d’Agglomération du Cotentin du SDeau50 – Mise en place d’une convention de partenariat

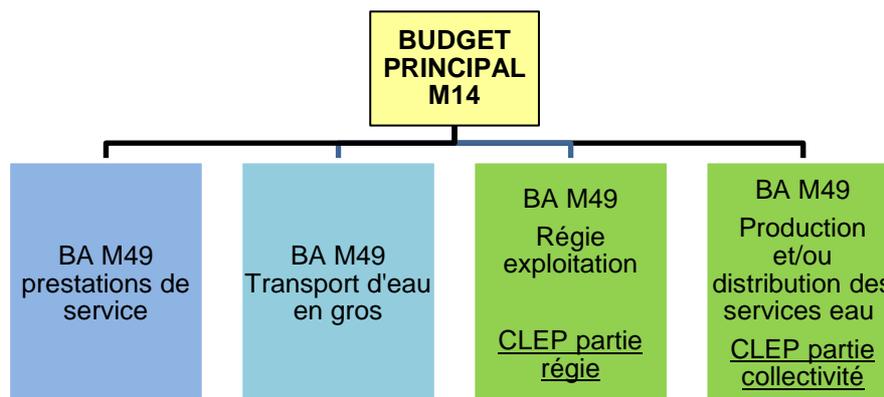
01/01/2020

Transfert de la compétence « eau potable » de 9 services au SDeau50 représentant 16 000 abonnés (Communes de Coutances, Saint Pierre de Coutances, Cerisy la Salle, Pontorson, Saint Loup, SIAEP de Brecey, Reffuveille, Saint Malo de la Lande et Juvigny le Tertre)



2 – Organisation budgétaire du SDeau50

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'organisation financière était construite suivant le schéma suivant :



Le cadre budgétaire actuel, qui s'est construit au fur et à mesure de l'évolution des compétences du SDeau50, entraîne un découpage budgétaire entre les différentes compétences obligatoires (article 6.2 des statuts) du SDeau50. Ainsi, les charges liées à la gestion durable de la ressource en eau sont supportées par le budget principal et les charges liées à la sécurisation de la production d'eau potable sont supportées par le budget annexe « transport d'eau en gros ».

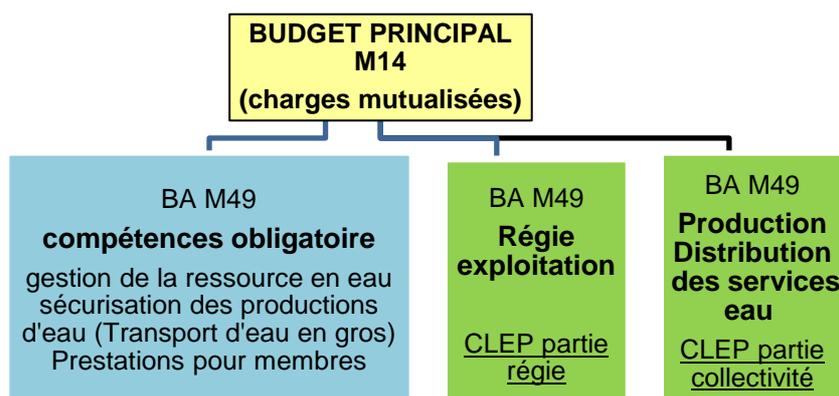
Cette construction ne permet pas une bonne visibilité des actions menées dans le domaine de la ressource en eau du fait de l'importance des charges mutualisées et de personnel affectées à ce budget et ensuite remboursées par les budgets annexes.

Par ailleurs, les actions « ressources en eau » et « sécurisation de la production d'eau potable » sont de plus en plus interdépendantes (mise en place de la supervision, réflexion dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau...).

De plus, du fait de l'évolution des collectivités actrices de l'eau potable, le budget annexe « prestations » est devenu très réduit et est appelé à disparaître d'ici 2026.

Par délibération en date du 18 septembre 2019, le comité syndical a décidé d'évoluer vers la structuration budgétaire suivante :

- Un budget principal supportant les charges partagées par les différents budgets annexes dont charges de personnel de droit public et charges mutualisées (budget voté par le comité syndical composé du collège « compétences obligatoires » et du collège « compétence à la carte »)
- Un budget annexe « compétences obligatoires » correspondant à l'exercice des compétences obligatoires de l'article 6.2 des statuts du SDeau50 (budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétences obligatoires »)
- Un budget annexe « régie d'exploitation » et un budget annexe « service eau » correspondant à l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 (budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence à la carte »).



2.1 – Le budget principal

Le budget principal supporte :

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciel budgétaire et comptable).
- Les charges liées de l'ensemble du personnel du SDeau50, hors charges liées au personnel de droit privé affecté 100% régie affectées à ce budget annexe
- Les indemnités des élus

Le budget principal est financé par :

- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par les différents budgets annexes.
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau,

2.2 – Un budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires

Le budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires supporte :

- Les études liées aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable)
- Les études et travaux concernant le « transport d'eau en gros » c'est-à-dire les charges et recettes liées à la mise en œuvre des travaux d'interconnexions de sécurisation de la production d'eau potable.
- Les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres

Le budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m³ produit et, pour une très faible proportion, par les recettes provenant des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.

2.3 Deux budgets annexes voués à l'exercice de la compétence à la carte

- Budget annexe « régie exploitation » regroupant l'ensemble des charges d'exploitation des services gérés en régie ou gérance.
- Budget annexe « production et/ou distribution des services eau » regroupant l'ensemble des charges liées à l'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation).

Ces budgets annexes ont pour recette principale les ventes d'eau.

Les orientations budgétaires du SDeau50 pour l'année 2020 sont examinées de façon individualisée pour chacune des compétences exercées.

2.4 – Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, ...), indemnités des élus.

Les principes de répartition des charges entre les budgets arrêtés par délibérations pour l'année 2019 ont été repris pour les orientations budgétaires 2020 :

- Délibération OC2018-04-05-06 concernant la clé de répartition des indemnités des élus entre les budgets
- Délibération OC2018-04-05-07 concernant la clé de répartition des charges :
 - Pour les charges individualisables par CLEP, celles-ci sont remboursées par les budgets annexes correspondant en fonction des dépenses réelles liées à chaque CLEP,
 - Pour les charges non individualisables par CLEP, elles sont globalisées puis ventilées par CLEP pour moitié sur la base des volumes produits et pour moitié sur la base du nombre d'abonnés

Seule l'affectation budgétaire des agents suivant leur domaine d'intervention fait l'objet d'une nouvelle proposition adaptée aux effectifs projetés en 2020.

3 – Budget annexe « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires

3.1 Description des actions engagées et des nouvelles actions

3.1.1 Les actions liées à la gestion de la ressource en eau

Les démarches d'Aires d'Alimentation de captages de la Manche

En 2020, il est envisagé de poursuivre l'animation des démarches sur les « aires d'alimentation de captages » (AAC) pour la préservation de la qualité de la ressource des points d'eau classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement et de la Conférence Environnementale.

La démarche de délimitation de 7 nouvelles AAC engagée en 2019 pour les points d'eau classés sensibles au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux devrait s'achever en 2020 permettant le commencement des programmes d'actions des sensibles en 2021. La démarche concernera l'ensemble des points d'eau concernés sur le territoire du SDeau50 avec l'intégration des AAC de Villedieu (possible si levé des blocages sur périmètres de protection) et Brecey (adhésion du SIAEP au SDeau50 en 2020). Les études nécessaires à la réalisation de cette démarche sont estimées à 50 000 € (financement AESN : 50%)

Ces actions concernent 2,25 équivalents temps plein d'agents répartis sur 3 postes (2 ETP + 0,25 ETP) avec un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 80% (charges salariales + forfait de fonctionnement) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 50% (charges salariales + forfait de fonctionnement).

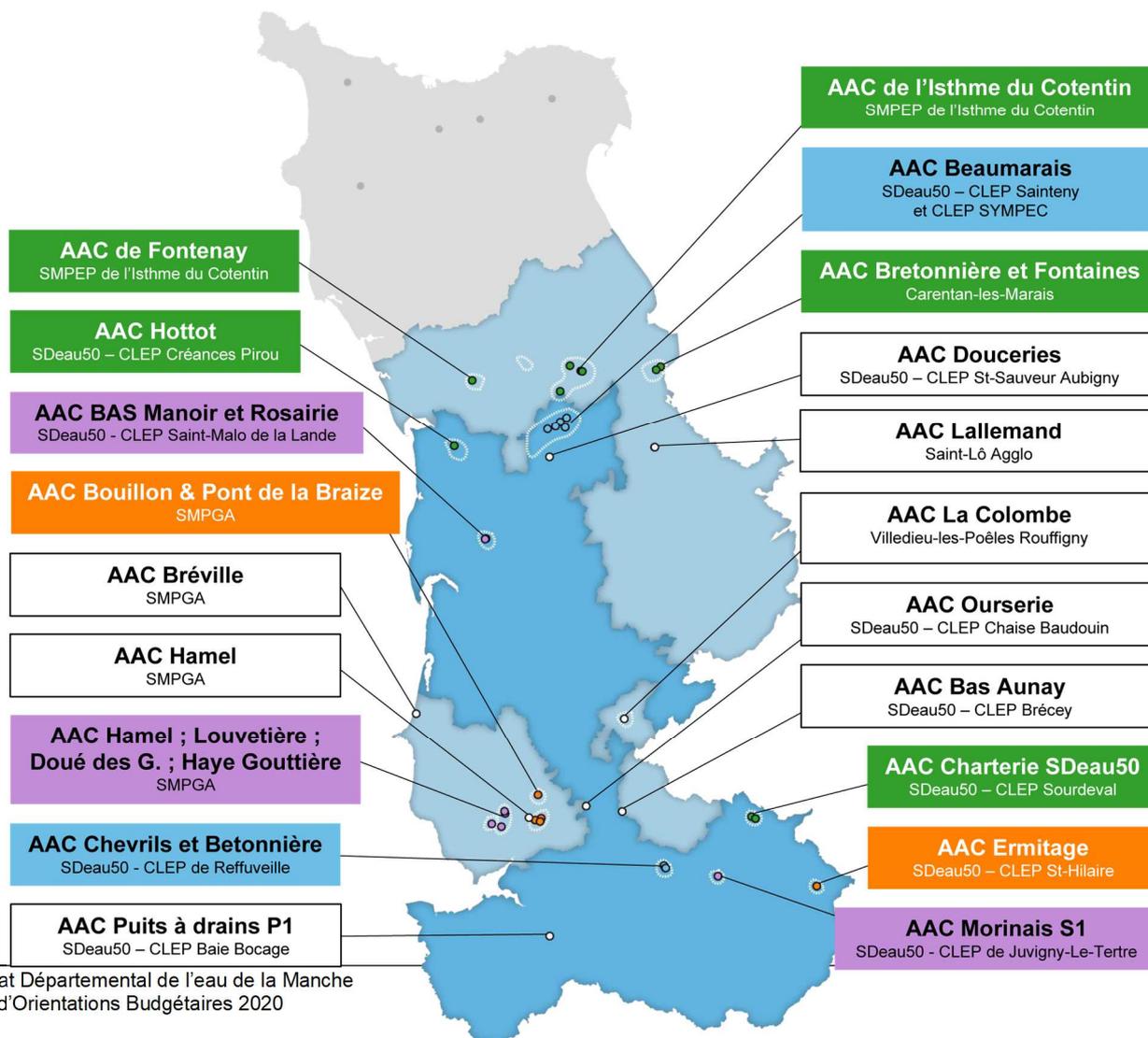
CAPTAGES SENSIBLES

Avancement captages sensible

- Délimitation
- Diagnostic
- Elaboration
- Mise en oeuvre
- Evaluation
- Inconnu

Territoire SDeau50 2020

- Compétence à la carte
- Compétence générale
- Convention avec le SDeau



Le développement du suivi de la ressource en eau

Le SDeau50 a engagé en 2019 la mise en place d'un outil de suivi hydrogéologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable.

L'acquisition du logiciel, son développement ainsi que le rattachement des piézomètres BRGM, des piézomètres du Centre Manche et des stations de jaugeage de la DREAL est réalisé (montant engagé sur période 2019_2024 : 76 000 €)

Au titre de l'année 2020 sont envisagés :

- L'équipement de 10 nouveaux piézomètres (enveloppe financière : 20 000 €)
- L'acquisition des données météoFrance (historique 2005-2019 + valeurs 2020) et leur intégration dans l'outil (enveloppe financière 12000 €)
- Le rattachement des ouvrages de production du SDeau50 (financé par la compétence à la carte) et la possibilité de rattachement d'autres sites (financement par les collectivités concernées)

La participation à l'étude « rivages normands 2100 »

Les nappes d'eau du Centre Manche constituant une ressource en eau essentielle pour le département, le SDeau50 a décidé en 2019 de s'associer à l'étude menée par la DREAL Normandie et l'université de Rennes afin de modéliser l'impact de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la qualité de ces ressources.

La participation financière est fixée à 8000 €/an pendant 5 ans.

La prise en compte du volet changement climatique dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) : intégration d'un plan de gestion de la ressource en eau pour l'eau potable (PGRE)

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l'échelle départementale afin d'anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique.

Cette réflexion pourrait être l'objet du volet eau potable du plan de gestion de la ressource en eau initié par le Préfet de la Manche en 2018.

En 2019, le SDeau50 a piloté l'étude dressant un état des lieux des différentes ressources en eau effectuée par le BRGM (montant de l'étude : 27 000 €, financement AESN : 80%)

A compter de 2020, il est proposé d'engager un véritable programme d'études réparti en 3 volets :

- Les ressources en eau disponibles et leurs contraintes de mobilisation en 2050 :
 - Evaluation des ressources en eau superficielles : quel devenir des débits des rivières (variation saisonnière, potentiel de prélèvement annuel, débits réservés...) dans un contexte de changement climatique ?
 - 2020 : Définition du cadre de la modélisation à l'échelle d'un bassin versant
 - A partir de 2021 : modélisation d'un bassin versant puis généralisation sur l'ensemble des bassins versants utilisés pour le prélèvement d'eau potable
 - Évaluation de la disponibilité des ressources du Centre Manche,
 - 2020 : mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les études préalables et le cadrage de la modélisation des 4 nappes du Centre Manche
 - A partir de 2021 : développement d'une modélisation sur les 4 bassins du Centre Manche
- L'évolution du contexte eau potable à l'échéance 2050 : quels besoins en eau ?
 - 2020 : analyse de la problématique liée aux contraintes de prélèvement d'eau et de l'évolution des pointes de consommation liées aux conditions météorologiques : retour d'expériences sur les années 2017-2019 sur un secteur représentatif; analyse et identification des difficultés rencontrées, estimation des évolutions probables notamment en pointes, recherche de solutions d'amélioration, généralisation aux autres secteurs
 - A partir de 2021 : impact de l'évolution climatique sur les besoins en eau potable, développement d'un outil de prévision des besoins en eau en fonction des conditions météorologiques et du niveau des ressources en eau (anticipation du basculement des consommations agricoles sur les réseaux de distribution, ...)
- L'utilisation des infrastructures départementales pour optimiser la gestion de la ressource pour les prélèvements eau potable et développement des échanges d'eau souterraine/superficielle.
La compilation des données issues des modélisations « ressources en eau » et de la supervision en cours de développement sur les ouvrages de production et de transfert d'eau doit permettre d'aboutir à la construction d'un modèle de gestion basés sur des éléments techniques prenant en compte la disponibilité de la ressource en eau dans le temps et dans l'espace, les structures d'interconnexions de réseaux ainsi que les capacités de production et les besoins des usagers.

L'utilisation de ce modèle permettra de tester des situations, des solutions opérationnelles, des prises de décisions et d'en évaluer les impacts pour les usagers et pour le milieu naturel. Il permettra de développer des options et des stratégies de gestion permettant d'optimiser l'utilisation des différentes ressources en eau.

	2020	2021 - 2023	2023 - 2024
Evaluation des ressources en eau superficielles	Définition du cadre de la modélisation sur un bassin versant 25 000 €	Modélisation des bassins versants utilisés pour AEP	Adaptation du schéma départemental
Evaluation des disponibilités des ressources en eau du Centre Manche	Définition études préalables – cadrage modélisation 35 000 €	Modélisation des 4 nappes du Centre Manche	Construction d'un modèle de gestion global intégrant la ressource en eau, les productions d'eau, les transferts et les besoins des usagers
Evolution besoins en eau	Retour d'expérience 2017_2019 analyse des conditions de prélèvement et des consommations sur un secteur représentatif 40 000 €	Actualisation des besoins en eau anticipation sur leur variabilité	

L'enveloppe financière mobilisable pour 2020 s'élève à 100 000 €.

Le montant global envisageable pour réaliser cette opération est de l'ordre de 3 000 000 €. Cette opération pourrait faire l'objet d'un contrat de partenariat institutionnel pourrait être mis en place avec l'agence de l'eau Seine Normandie.

Compte tenu des aides envisageables, la charge résiduelle revenant au SDeau50 serait de l'ordre de 120 000 €/an pendant 5 ans soit un impact maximum de 0,5 ct €/m3.

3.1.2 Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau

En 2020, il est envisagé de poursuivre la réalisation des réseaux de sécurisation programmés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable validé en 2015 qui regroupe la construction des interconnexions structurantes et la participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant.

La construction des interconnexions structurantes (les autoroutes de l'eau »

Les actions envisagées au titre de l'année 2020 regroupent les opérations suivantes :

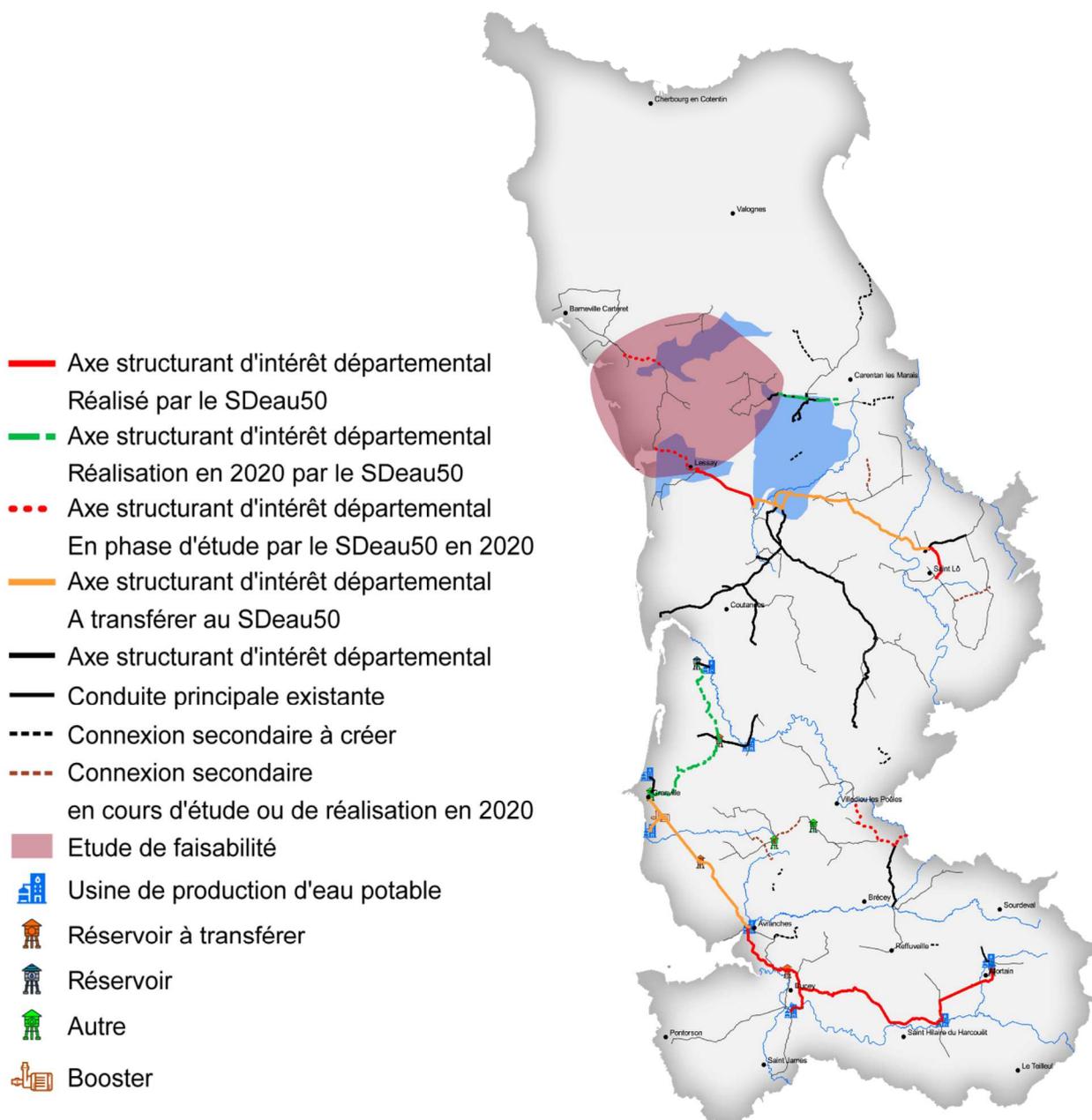
	Enveloppe financière	Avancement au 01/01/2020	Prévisions 2020
Liaison Sienne aval entre Granville, Cérences, Montmartin sur Mer	7,1 m€ (projet)	Appel d'offres en cours	Réalisation travaux
Liaison Centre Manche entre Baupte et Carentan	3,9 m€ (projet)	Appel d'offres en cours	Réalisation travaux
Liaison Sienne amont	3 m€ (étude faisabilité)	Etude de faisabilité effectuée	Conventionnement avec collectivités du Calvados engagement maîtrise d'œuvre réalisation avant-projet
Liaison Centre Nord-Ouest		Non engagée	Engagement d'une étude de faisabilité
Supervision des interconnexions structurantes	0,15 m€	Marchés en cours	Installation des équipements de base

Concernant la liaison Centre Nord-Ouest, le contexte a fortement évolué depuis la réalisation du SDAEP en 2013 tant au niveau des opérateurs (CAC, SMP Isthme) qu'au niveau des infrastructures (plusieurs ressources limitées). Il paraît opportun d'engager une réflexion plus globale sur le potentiel de sécurisation des productions d'eau des 3 collectivités concernées (SMP Isthme, CAC et SDeau50) et d'optimisation des prélèvements sur les 3 nappes d'alimentation (Sainteny, Lessay et Saint Sauveur le Vicomte).

La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant

Les projets engagés par les collectivités au titre de l'année 2020 sont les suivants :

	Enveloppe financière	Avancement au 01/01/2020	Prévisions 2020
Sécurisation SIAEP et commune La Haye Pesnel	1 100 000 € (avant-projet)	Avant-projet	Réalisation travaux
Sécurisations Saint Lo Agglo (Condé/Vire – St Jean des Baisants + Graignes)		Choix du Maitre d'œuvre	Réalisation études et engagement travaux



3.1.3 Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (*descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection*)
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (*renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service*)
- Assistance à la gestion du service public (*RPQS, renseignement de l'observatoire national ...*)

Compte tenu des évolutions administratives issues de la loi NOTRe, le nombre de collectivités susceptibles de recourir à ces prestations a fortement diminué depuis 2015

En 2020, le SDeau50 prévoit d'apporter son concours sur :

- 4 dossiers d'assistance technique (montant estimé : 5 000 €)
- 8 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public (montant estimé : 5 000 €)

3.2 Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétences obligatoires » 2020

Le budget « compétences obligatoires » est mis en œuvre pour la première fois en regroupant l'ensemble de ses composantes.

Jusqu'en 2019, celles-ci étaient réparties entre 3 budgets

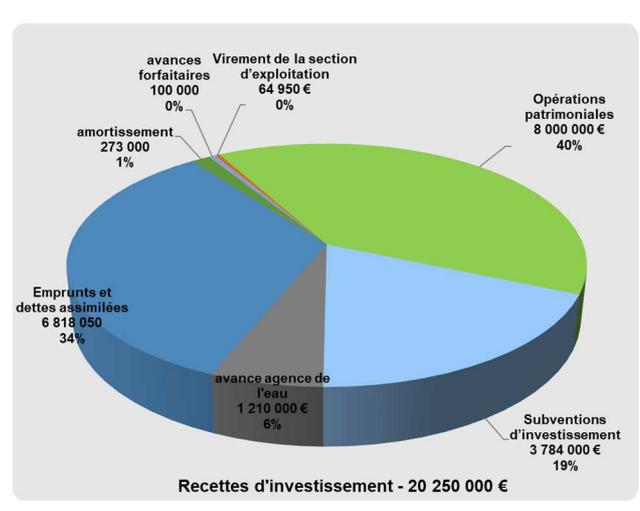
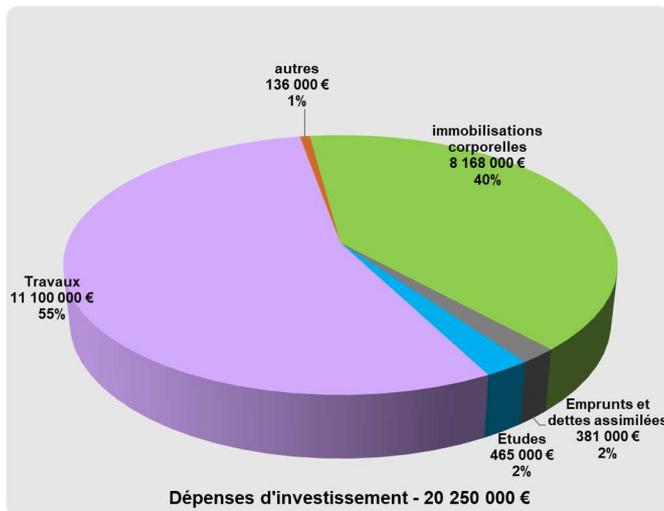
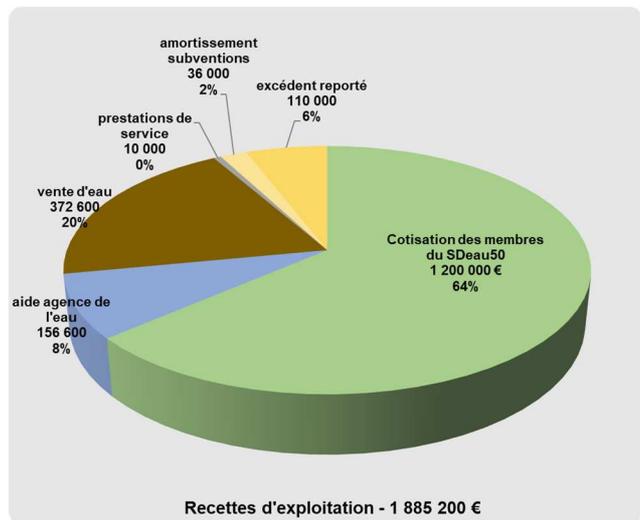
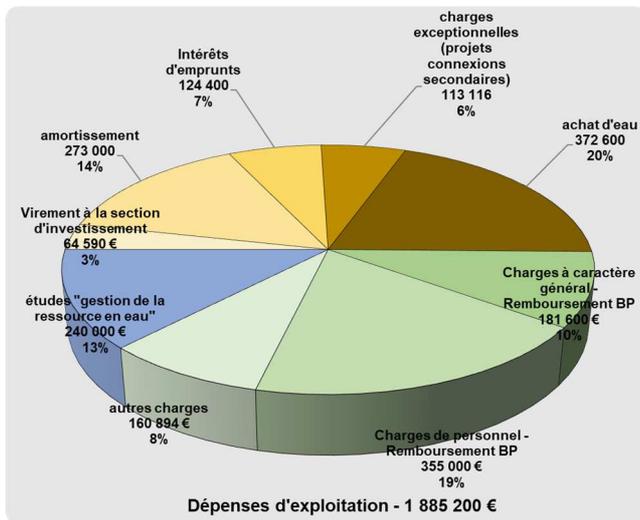
- Budget principal pour les dépenses et recettes liées à la gestion de la ressource en eau : ce budget était financé par une participation de 0,015 €/m³.
- Budget annexe « transport d'eau en gros » pour les opérations de mise en œuvre du schéma départemental ce budget était financé par une participation de 0,026 €/m³.
- Budget annexe « prestations » pour les missions d'appui technique étant financé par l'application de conventions de prestations en cours fixant les temps prévisionnels d'étude et les coûts journaliers en vigueur, soit 290 € HT /jour agent de maîtrise, 370 € HT /jour technicien et 470 € HT /jour ingénieur.

La programmation des études et travaux prise en compte pour la construction du budget 2020 reprend l'ensemble des actions liées à la gestion de la ressource en eau et à la sécurisation de la production d'eau décrites aux § 3.1.1 et 3.1.2.

Les autres hypothèses étant les suivantes :

- Remboursement du budget principal pour les dépenses liées aux charges de personnel et aux charges à caractère général. Les charges de personnel correspondent à l'équivalent 3,9 ETP de poste d'ingénieur, un poste de technicien, 20% d'un poste de responsable financier, 1,3 postes d'adjoint administratif.
- Intégration de l'amortissement des conduites d'interconnexion transférées à la compétence « transport d'eau en gros » afin d'assurer la continuité de l'axe entre Mortain et Saint Quentin sur le Homme
- Achat et ventes d'eau correspondant aux échanges d'eau effectués à partir des interconnexions structurantes
- Financement prévisionnel des travaux d'investissement assuré par des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par emprunt. L'engagement du programme d'investissement envisagé en 2020 nécessite un emprunt évalué à 7 m€ pouvant être réalisé sur 2 années.
- Recettes de fonctionnement du budget annexe « compétences à la carte » assurées par une participation des membres et CLEP de 0,045 € HT/m³ produit.

Le montant de la participation 2019 s'élevait à 0,041 €HT/m³ (0,015 € au titre du budget général + 0,026 € au titre du budget transport). L'évolution envisagée reprend l'orientation financière validée lors du DOB 2019 soit une évolution linéaire de + 0,004 €/m³ permettant de financer les charges d'emprunt progressives liées à l'exécution des travaux prévus au schéma départemental.



3.3 Etat de la dette du budget annexe « compétences obligatoires »

Le premier et seul emprunt en cours du budget annexe « compétences obligatoire » a été contracté au titre du « transport d'eau en gros » en fin d'année 2016 et versé en février 2017. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
- Montant de l'emprunt : 4 000 000 €
- Durée de 25 ans
- Taux fixe à 1,19%
- Echéance trimestrielle constante à 46 303,62 €

Le SDeau50 a également bénéficié de 367 366 € d'avances à taux zéro de l'agence de l'eau remboursables sur 15 ans.

L'encours global de la dette au 31/12/2019 s'élève à 3 941 185 €.

Au titre de l'année 2020, une prévision d'emprunt de l'ordre de 7 000 000 € est envisagée pour permettre le financement des programmes d'interconnexion Siègne Aval et Centre Nord.

Compte tenu des conditions actuelles de prêts et de l'avancement des dossiers, la consultation pour la réalisation de cet emprunt pourrait être réalisée en début d'année 2020 pour permettre un choix du comité syndical lors de sa réunion de février.

4 – Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires

L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 comprend les deux budgets annexes suivants :

- Le budget annexe « régie exploitation » qui regroupe les charges d'exploitation des services gérés en régie ou en gérance. En 2020, ce budget intégrera 6 nouveaux services correspondant aux nouvelles adhésions au SDeau50.
- Le budget annexe « production et/ou distribution des services eau » qui supporte tous les investissements structurants et quelques dépenses de fonctionnement des CLEP membres du SDeau50. En 2020, ce budget intégrera 9 nouveaux services correspondant aux nouvelles adhésions au SDeau50.

4.1 – Hypothèses retenues pour la construction de ces deux budgets annexes

La construction budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 a été établie suivant les principes suivants :

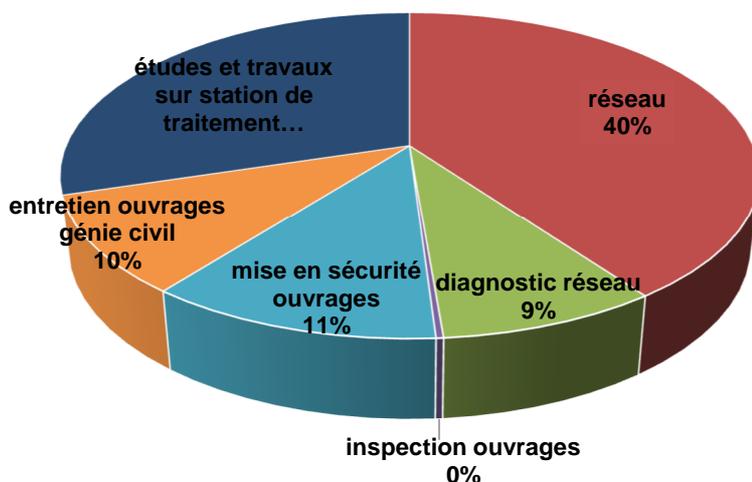
- Reprise des charges de chaque service transféré (9 services transférés en 2020)
- Pour les services gérés en régie ou gérance : décomposition des budgets en « budget régie exploitation » et « budget production et/ou distribution des services eau »
- Prise en compte des économies d'échelle (assurance par ex.) et du coût complémentaire lié au fonctionnement du SDeau50 dans sa nouvelle configuration (déploiement de la nouvelle infrastructure informatique, logiciel finances et logiciel ressources humaines).
- Prise en compte d'une mutualisation partielle des charges de direction, de bureau d'études et d'encadrement de la régie.
- Les recettes de fonctionnement des budgets annexes proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Les différents tarifs 2020 sont définis au niveau de chaque CLEP. Les orientations budgétaires 2020 prennent en compte les recettes évaluées au niveau de chacun des CLEP en fonction de ses tarifs et de ses prévisions de consommations.
- Financement des nouveaux travaux d'investissement assuré pour les dépenses prévisionnelles de l'année 2020, par des aides des Agences de l'Eau, par autofinancement ou par emprunt.

Les programmes d'investissement globaux sont issus des décisions des CLEP. Un travail de proposition et de concertation a été toutefois mené afin de bénéficier d'opportunités de financement et de mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages a été mis en évidence.

Etudes et travaux engagés dans le cadre d'une politique commune de gestion patrimoniale ou relevant de l'initiative des CLEP	Montant
Poursuite des études de diagnostic de réseau permettant d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender la problématique Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution (analyses sur les extrémités d'antennes en PVC posé avant 1980 ou ayant un temps de contact avec PVC supérieur à 48h)	1 500 000 €
Inspection et nettoyage préventifs des ouvrages de production et de suivi de la ressource en eau, travaux sur ouvrages de prélèvement	50 000 €
Mise en sécurité des ouvrages (accessibilité, vigipirate)	2 000 000 €
Travaux d'entretien et de sécurisation d'ouvrages de génie civil	1 700 000 €
Renouvellement de réseau – renforcement des réseaux de distribution	7 000 000 €
Etudes et travaux sur ouvrages de traitement des eaux, avec notamment la poursuite d'un programme important de rénovation de 2 usines de traitement en eau de surface sur le CLEP Montmartin-Cérences (appel d'offres en cours, travaux envisagés 2020)	5 200 000 €
Soit un montant global prévisionnel d'investissement de :	17 400 000 €

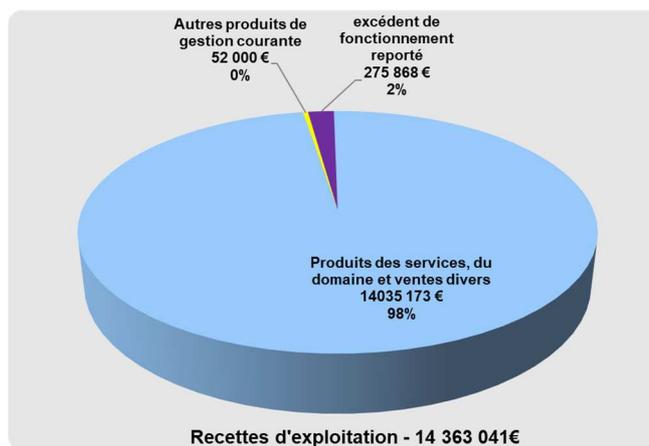
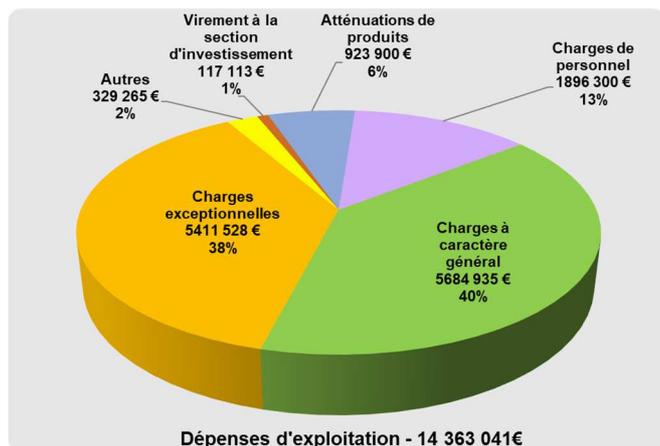
Prévisions d'études et d'investissement 2020 des CLEP : 17 400 000 €



4.2 – Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020

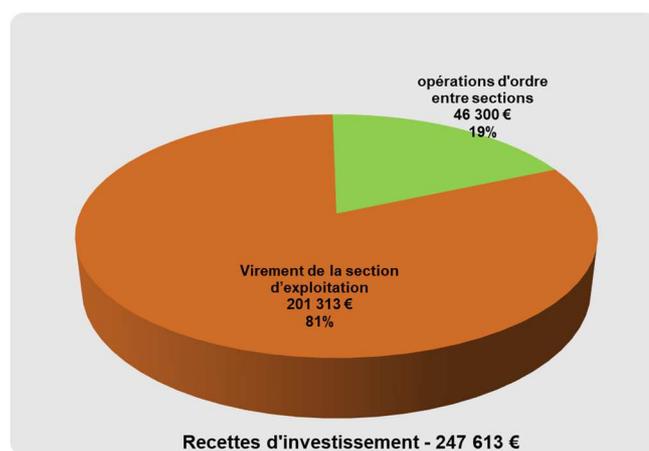
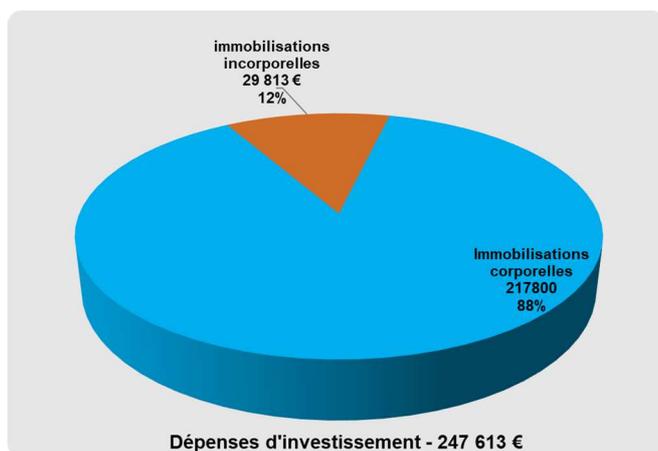
4.2.1 – Budget annexe « régie exploitation »

▪ Section d'exploitation



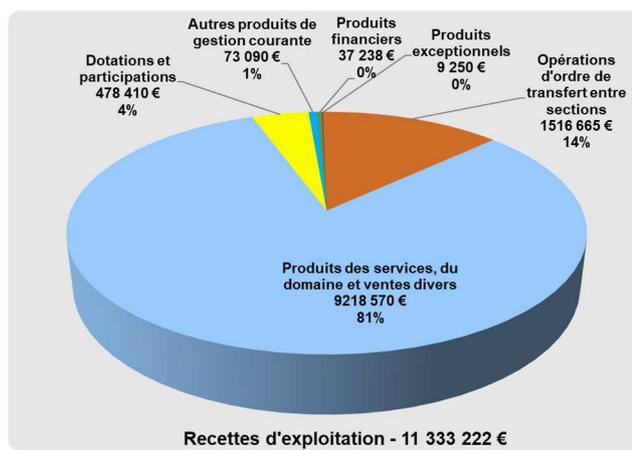
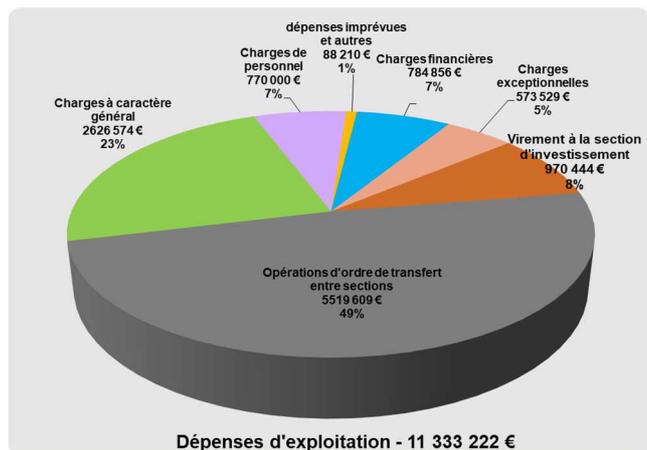
A noter : Une recette de vente d'eau de l'ordre de 5 411 500 € est prévue d'être encaissée au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes divers). Cette somme est inscrite en dépense au chapitre 67 (charges exceptionnelles) car elle est reversée au budget « production et/ou distribution des services eau ».

▪ Section d'investissement

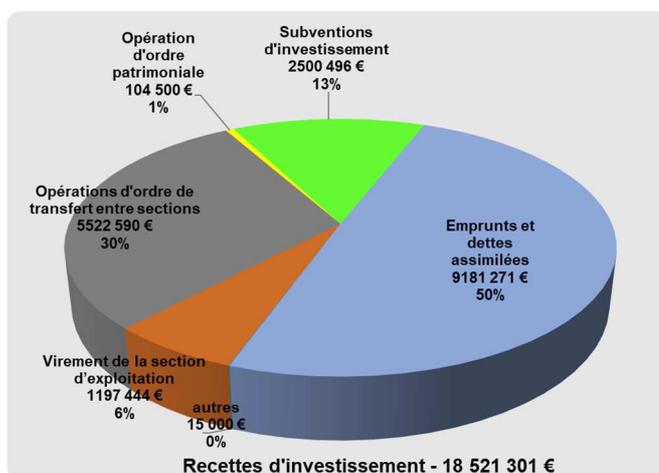
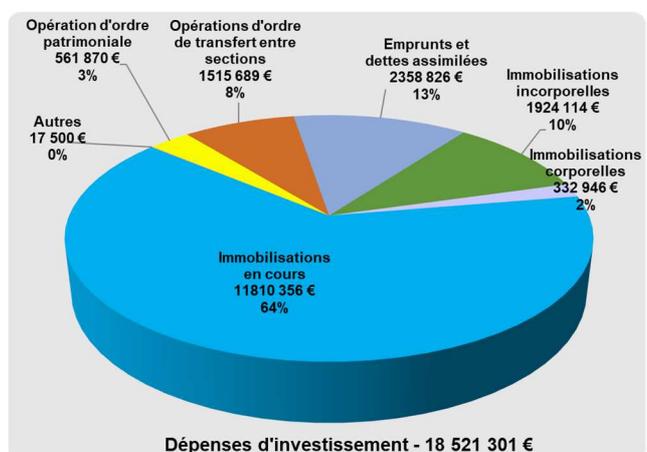


4.2.2 – Budget annexe « production et/ou distribution des services eau »

▪ Section d'exploitation



▪ Section d'investissement



4.2.3 – Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

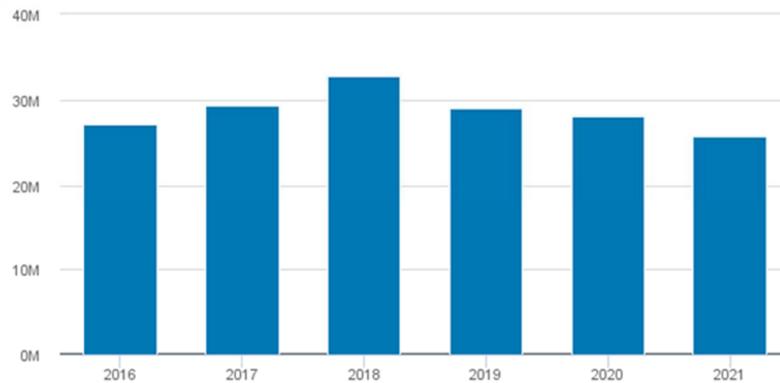
Courant 2019, la dette correspondant aux services ayant transféré préalablement leur compétence au SDeau50 a diminué de 3 558 733 €.

L'intégration de 9 nouveaux services entraîne la reprise de 17 prêts complémentaires ayant un encours estimé à 2 000 000 €.

Pour l'année 2020, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

- 153 emprunts (+ 17 nouveaux emprunts pour adhésions 2020)
- Encours de la dette : 28 036 972 € (+ 1 290 000 € (emprunt contracté fin 2019) + 2 000 000 € (adhésions 2020))
- Annuité : 3 120 489 € (dont amortissement = 2 358 826 €) (+ annuité des nouveaux emprunts)
- Taux moyen : 2,68 %

L'évolution de l'encours de la dette sur la période 2016 – 2021, pour les 153 emprunts actuels est le suivant :



5 – Budget principal – Orientations budgétaires

A partir de 2020, le budget principal est réduit aux charges communes aux différentes compétences.

5.1 – Hypothèses retenues pour la construction du budget 2020

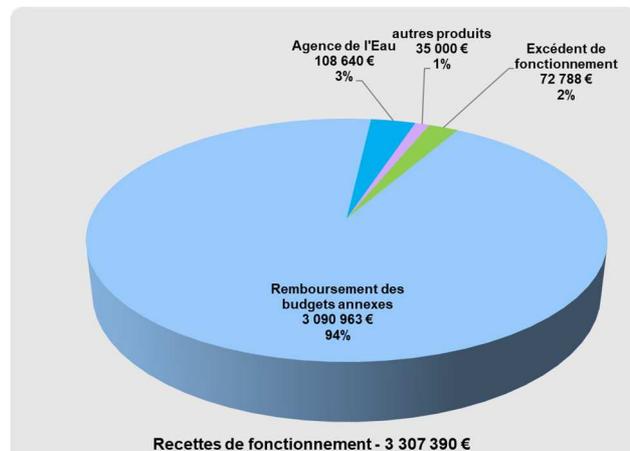
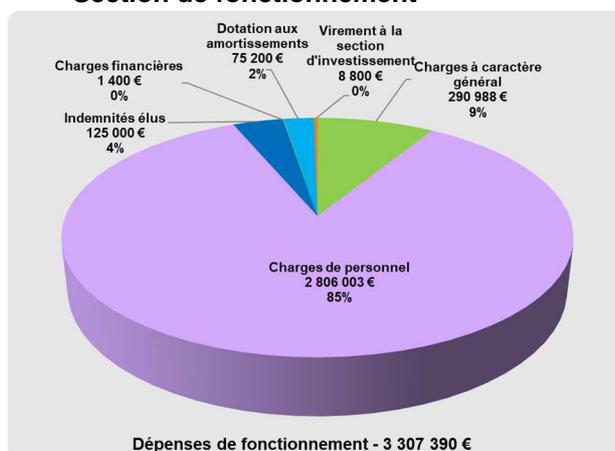
- Budget de fonctionnement :
 - Prise en compte des charges de fonctionnement Charges communes à l'ensemble des budgets (locaux siège, assurances, assistance juridique, appui informatique, participations diverses, indemnités élus, amortissement des équipements préalablement financés par le budget principal, ...) avec application d'une clé de répartition entre les différents budgets annexes validée par le comité syndical
 - Prise en compte de l'ensemble des charges de personnel (hors personnel de droit privé de la Régie) avec remboursement par chacun des budgets annexes des charges lui étant dédiées.
 - Prise en compte de l'aide de l'agence de l'eau correspondant aux postes liés à l'animation sur les AAC ;
 - Financement du solde des études d'audit engagées en 2019
- Budget d'investissement :
 - Remboursement de l'annuité d'un emprunt antérieur

Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent :

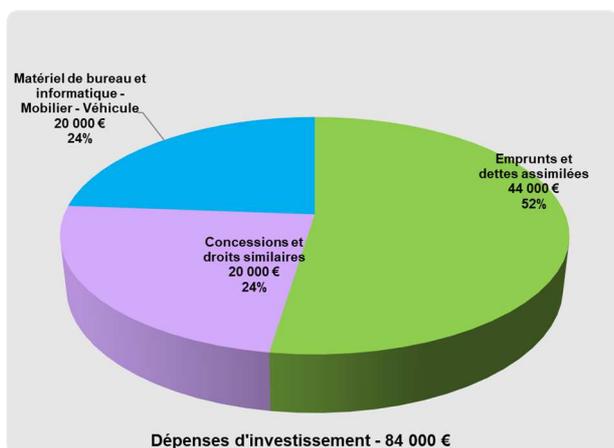
- Du remboursement par les budgets annexes de charges portées par le budget principal.

5.2 – Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020

▪ Section de fonctionnement



▪ Section d'investissement



5.3 – Etat de la dette

Le budget général ne supporte qu'un seul emprunt réalisé en 2016 :

- Montant : 220 000 €
- Durée : 5 ans
- Taux : 0,69%
- Annuité : 44 000 €

6 – Moyens humains

6.1 – Structure des effectifs et temps de travail

L'adhésion de nouveaux territoires au 01/01/2020 entrainera l'intégration de 2 agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 0,5 ETP

Au 1^{er} janvier 2020, le SDeau50 comptera 64 emplois pourvus (1 recrutement étant prévu pour février 2020) :

- 55 par des agents à temps complet (35h/35h) :
 - 43 de droit public titulaires
 - 2 de droit public en CDI
 - 3 de droit public en CDD
 - 6 de droit privé en CDI
 - 1 de droit privé en CDD
- 9 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 3,5 ETP
 - 7 de droit public titulaire
 - 2 de droit public en CDI

6.2 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel 2020 correspondent aux charges des 64 emplois pourvus au 1^{er} janvier 2020 et du recrutement programmé pour février 2020.

La masse salariale 2020 a été estimée en tenant compte de la situation réelle (salaire et charges) de novembre 2019, majorée de 3% et complétée par les charges liées aux recrutements en cours.

Les postes créés et pourvus en 2019 ont été les suivants :

- Emploi d'ingénieur « protection de la ressource en eau » (reprise de l'animation des démarches AAC qui étaient historiquement animées par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel)
- Emploi chargé de communication

Un poste d'agent technique de la Régie devra être pourvu en 2020 (remplacement d'un poste vacant par un poste de droit privé).

Un emploi de Directeur général des services a été créé en 2019. Le recrutement est en cours et une période de doublon est envisagée en 2020.

La création de 2 emplois va être proposée au comité syndical de décembre 2019 :

- Responsable marchés publics (catégorie B) : l'audit organisationnel des services du SDeau50 en cours de réalisation ayant mis en évidence la nécessité de gagner en compétence sur ce domaine d'activités
- Technicien études afin de permettre au pôle études et travaux d'assurer l'ensemble des ses missions sur le nouveau périmètre du SDeau50 (en 2020 : le nombre d'abonnés desservis augmente de 21% pour atteindre 90 000).

Pour mémoire, le montant prévisionnel des charges de personnel 2019 était estimé à 2 850 000 € et le montant mandaté s'élève à 2 700 000 €, certains emplois n'ayant pas été occupés sur l'année entière

Le montant global des charges de personnel pour l'année 2020, intégrant les postes créés en 2019, les recrutements en cours et la période de doublon du poste de DGS, est estimé à 2 960 000 €.

La validation de la création des deux postes proposés en décembre au comité syndical porterait ce prévisionnel à 3 060 000 €, les charges de personnel 2019 et leur répartition étant les suivantes :

